


## 2014/34/UE – Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles (ATEX)

### 1. Produits concernés

			
Moteur électrique ATEX	Téléphone mobile ATEX zone 2	Compteur ATEX pour atmosphère explosive	ATEX Walkie talkies
			
Manipulateurs-pneumatiques ATEX	Ventilateur ATEX	Transpalette peseur ATEX	Pompe manuelle équipée ATEX

La représentation des produits montrés ci-dessus n'est pas exhaustive. Le détail peut être consulté dans l'article 1er de la législation applicable.

### 2. Informations minimales à fournir par le fabricant avec le produit

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque produit, à l'exception des composants, doit porter le marquage « CE »</li> <li>• Le numéro d'identification de l'organisme notifié doit suivre le marquage « CE » (si applicable).</li> <li>• Le marquage CE et, le cas échéant, le numéro d'identification de l'organisme notifié, sont suivis du marquage spécifique de protection contre les explosions, des symboles du groupe et de la catégorie d'appareils et, le cas échéant, des autres marquages et informations.</li> </ul>
<b>Identification du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le produit doit porter un numéro de type, de lot ou de série, ou un autre élément permettant son identification.</li> </ul>
<b>Identification du fabricant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nom, la raison sociale ou la marque déposée et l'adresse complète du fabricant doivent être indiqués sur le produit.</li> </ul>
<b>Identification de l'importateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nom et l'adresse complète de l'importateur si le fabricant n'est pas dans l'Union européenne</li> </ul>
<b>Autres marquages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'année de construction.</li> <li>• selon le groupe d'appareils, la lettre « G » (concernant les atmosphères explosives dues à la présence de gaz, de vapeurs ou de brouillards) et/ou « D » (concernant les atmosphères explosives dues à la présence de poussière).</li> <li>• En outre, et dans le cas où cela paraît nécessaire, ils doivent également porter toutes les indications indispensables à la sécurité d'emploi.</li> </ul>
<b>Déclaration de conformité (DoC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déclaration UE de conformité doit accompagner le produit.</li> </ul>
<b>Notice d'instructions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La notice d'instruction doit être mise à disposition avec le produit dans une des langues administratives du Luxembourg avec la notice originale.</li> </ul>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la législation applicable.

### 3. Législation de l'Union européenne

n°-ID	Nature	Entrée en vigueur	Date obligatoire d'application
<a href="#">2014/34/UE</a>	Directive	18.04.2014	20.04.2016

Le lien ci-dessus renvoie vers la page de la législation respective du portail de la Commission européenne. Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

### 4. Transposition nationale

Législation nationale	Mémorial	Date de publication
<a href="#">Loi du 27 juin 2016 concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles</a>	A -2016 - n° 113	01.07.2016

Le lien ci-dessus renvoie sur le portail juridique du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (Légilux). Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

### 5. Compétences nationales

Rôle	Autorité compétente
Transposition en droit national	ILNAS pour le Ministère de l'Économie
Surveillance du marché	ILNAS - Département de la Surveillance du Marché
Désignation des organismes notifiés	ILNAS - OLAS

### 6. Pour en savoir plus

Acteur public	Informations
	DG GROWTH : <ul style="list-style-type: none"><li>• Website : <a href="http://ec.europa.eu/growth/sectors/mechanical-engineering/atex/index_en.htm">http://ec.europa.eu/growth/sectors/mechanical-engineering/atex/index_en.htm</a></li></ul> NANDO - Organismes notifiés : <ul style="list-style-type: none"><li>• Website : <a href="#">Liste des organismes notifiés en Europe</a></li></ul>
	Département de la Surveillance du marché : <ul style="list-style-type: none"><li>• Téléphone : (+352) 247 743 20</li><li>• Fax : (+352) 247 943 20</li><li>• E-mail : <a href="mailto:surveillance@ilnas.etat.lu">surveillance@ilnas.etat.lu</a></li><li>• Website : <a href="http://www.portail-qualite.lu">http://www.portail-qualite.lu</a></li></ul>